

*Certificat de Qualification Handisport
Module A*

Durée et dates :

Module A (stage théorique)

- Dates : 25, 27, 28 novembre 2008 à AVIGNON
- Durée : 3 jours, soit 22 heures de formation
- Lieu : AVIGNON

But du module :

Le module A : est un module théorique permettant d'acquérir les connaissances relatives à l'environnement socio-psychologique de notre public ainsi qu'aux aspects médicaux (essentiels dans la pratique sportive handisport).

Le module A du CQH peut être « apparenté » au tronc commun du BEES. Il est un préambule incontournable à la connaissance du public et de ses pratiques. Il fait le tour des connaissances relatives aux domaines médical, psychologique et social de la pratique sportive handisport.

Les Personnes concernées :

Personnes possédant un des diplômes d'encadrement suivants et étant intéressées par l'enseignement, l'encadrement et l'animation des APS à des personnes atteintes d'un handicap moteur, physique ou visuel :

- B.E.E.S. (1er, 2ème, 3ème degré)
- Diplôme fédéral unidisciplinaire au moins équivalent au brevet d'état (en terme de prérogatives d'encadrement)

Objectifs :

Acquérir les connaissances relatives :

- Au milieu environnant des personnes ayant un handicap moteur ou visuel :
 - définition.
 - notion d'intégration.
 - notion d'adaptations dans le domaine sportif.
- Au milieu institutionnel, à savoir le mouvement handisport :
 - fonctionnement.
 - public.
 - Aux définitions des différentes pathologies, des différents handicaps rencontrés à la F.F.Handisport et à leurs conséquences sur le plan sportif.

Prérogatives :

- Toute personne possédant la qualification Handisport est soumise aux prérogatives relatives à son niveau d'encadrement délivré par la Fédération délégataire ou par l'Etat, dans la discipline d'origine.

Coût :

Frais de formation :

- Pour les personnes salariées d'une association sportive (en contrat aidé ou pas), le CDOS 84 prendra à sa charge les frais de formation. Cette prise en charge vous sera confirmée après étude du dossier d'inscription.

Nombre de stagiaires : 12 participants

Formateur : CDOS Vaucluse

Frais d'inscription
10 euros par participant

Equivalences :

Il est possible d'obtenir par équivalence ce certificat de façon partielle ou totale. Pour toute demande d'équivalence (partielle ou totale), le dossier est à retirer au département formation Handisport.

Equivalence du Module A :

- Titulaires du Brevet d'Etat Handisport ou personnes justifiant d'une grande expérience auprès du public handicapé.
- Personnel médical ou paramédical (médecin, kinésithérapeute, infirmier(e) travaillant en centre de rééducation ou structure spécialisée (accueillant des personnes handicapées moteur).
- Ergothérapeutes.

Equivalence du module B :

- Candidats justifiant d'une expérience reconnue par la commission technique fédérale de la discipline concernée.

Contenu du stage :

- Définition du handicap et ses conséquences.
 - Aspects psychologiques de la personne handicapée.
 - Les bienfaits de la pratique physique ou sportive et le rôle de l'éducateur
 - Le mouvement fédéral : présentation de la fédération et de son fonctionnement
 - L'itinéraire du pratiquant
 - Les freins et les facteurs de développement
 - Le cadre législatif
 - Quelques images ...
 - Aspects médicaux :
- Rappel sur la physiologie du rachis et du système nerveux.
 - Définition et description des pathologies.
 - Complications et contre-indications.
 - Aptitude au sport.
 - Précautions à prendre.

Evaluation :

A l'issue du stage un bilan qualitatif sera réalisé avec les stagiaires (entretien et questionnaire).

Renseignements et inscriptions :

William ROUX

Comité Départemental Olympique et Sportif de Vaucluse

46 Rue de la Balance – 84000 AVIGNON

Tél : 04 32 74 35 20

Email : cdos84@wanadoo.fr